



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 2 mars 2020
(OR. en)

6458/20

SAN 67
IPCR 10
PROCIV 14
COCON 7
RELEX 174

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Préparation de la session du Conseil " Emploi, politique sociale, santé et consommateurs " du 6 mars 2020 COVID-19 <i>- Échange de vues</i>

Les délégations trouveront à l'annexe de la présente note un document de réflexion élaboré par la présidence. Ce document de réflexion contient des informations générales dans la perspective de l'échange de vues qui doit avoir lieu lors de la session du Conseil EPSCO du 6 mars 2020, ainsi que des questions destinées à faciliter l'échange de vues.

Conseil EPSCO, 6 mars 2020

COVID-19

Document de réflexion de la présidence

Les premiers cas de Covid-19 ont été signalés à Wuhan, dans la province de Hubei, en Chine, à la fin du mois de décembre 2019 . L'épidémie a rapidement évolué et touché d'autres régions de la Chine et de nombreux autres pays.

Les premiers cas de Covid-19 ont été détectés dans l'UE le 24 janvier 2020. En guise de réponse, la présidence a organisé une réunion extraordinaire du groupe des Amis de la présidence le 27 janvier 2020.

Le 28 janvier 2020, la présidence croate a décidé d'activer le dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR) en mode "partage de l'information". L'IPCR est le dispositif de l'UE qui permet d'assurer une coordination au plus haut niveau politique en cas de crises transsectorielles. Il associe la présidence, la Commission, le SEAE, les agences compétentes, le cabinet du président du Conseil européen ainsi que des experts des États membres et des organisations internationales concernées. L'échange d'informations dans le cadre de l'IPCR a lieu via une plateforme web spécifique, qui contient les rapports de connaissance et d'analyse intégrées de la situation, les cartes de situation et les contributions des parties prenantes.

Le même jour, la présidente de la Commission a activé la seconde phase du système de coordination en cas de crise (ARGUS) et la France a demandé une assistance par l'intermédiaire du mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU) afin que soit fourni un appui consulaire au rapatriement des citoyens de l'UE depuis Wuhan. Le Danemark a également activé le MPCU pour le rapatriement depuis Wuhan, le 9 février. L'activation du MPCU par l'Italie et le Royaume-Uni a permis le rapatriement, le 21 février, de citoyens de l'UE et du Royaume-Uni retenus à bord du paquebot de croisière Diamond Princess amarré à Yokohama, au Japon. Au total, le rapatriement en Europe de 515 citoyens de l'UE a été cofinancé par le budget de l'Union dans le cadre du MPCU.

Dans le cadre des efforts déployés pour lutter contre le Covid-19, certains États membres ont également utilisé le MPCU pour coordonner et cofinancer la fourniture d'équipements médicaux d'urgence à des pays tiers, ainsi que pour communiquer les besoins supplémentaires de ces derniers en la matière.

Le 30 janvier 2020, l'OMS a déclaré que l'épidémie due au Covid-19 constituait une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI). Elle a conseillé à tous les pays d'être prêts à maîtriser l'épidémie, notamment par une surveillance active, une détection rapide, l'isolement et la gestion des cas, la recherche des contacts et une prévention de la propagation.

Au sein de l'UE, le Comité de sécurité sanitaire¹ (CSS), en liaison avec la Commission, coordonne la communication relative aux risques et aux crises et les réactions des États membres face aux menaces transfrontières graves sur la santé. En date du 2 mars 2020, dix réunions du CSS ont été convoquées en réponse au Covid-19.

La présidence a convoqué la tenue d'une vidéoconférence de haut niveau le 7 février 2020, au cours de laquelle les États membres ainsi que des représentants de la Commission et du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) ont pu faire un point de la situation et débattre de questions importantes pour la santé publique soulevées par l'épidémie due au Covid-19. Les États membres ont échangé des informations sur les mesures et les actions entreprises. Ils ont également partagé et comparé leurs expériences en ce qui concerne l'activation des systèmes nationaux de réaction aux urgences de santé publique. Il est ressorti de l'échange de vues que le niveau d'activation des systèmes nationaux différerait selon les États membres, en fonction de la situation épidémiologique.

Le 13 février 2020, la présidence croate a convoqué une session extraordinaire du Conseil EPSCO; les ministres de la santé y ont procédé à un échange de vues sur les mesures prises et ont discuté des moyens et des possibilités dans la perspective d'une approche coordonnée visant à protéger la santé publique dans l'UE. Les ministres se sont également penchés sur les répercussions que des situations imprévues survenant dans des pays tiers pourraient avoir sur l'approvisionnement en médicaments et en dispositifs médicaux dans l'UE et sont convenus qu'une analyse approfondie de la situation était nécessaire.

¹ Établi par la décision n° 1082/2013/UE relative aux menaces transfrontières sur la santé.

Lors de cette session, le Conseil a adopté des conclusions sur le Covid-19², dans lesquelles il saluait la réponse efficace de l'UE face aux défis posés par l'épidémie de Covid-19 et engageait les États membres à prendre les mesures nécessaires pour renforcer leur coopération. Il y invitait aussi la Commission à examiner toutes les options disponibles pour faciliter l'accès des États membres aux équipements de protection individuelle et à évaluer les conséquences de menaces sanitaires mondiales pour la disponibilité de médicaments au sein de l'UE et la sécurité des chaînes d'approvisionnement.

Depuis le 21 février 2020, l'Italie a enregistré une augmentation sensible des cas de Covid-19, tandis que d'autres États membres commençaient aussi à enregistrer une hausse des cas, ce qui indique que la maladie se transmet désormais au sein de l'UE et ne se limite plus à des "cas importés" comme auparavant. De plus, ces dix derniers jours, le Covid-19 a entraîné des décès dans l'UE.

Malgré les efforts déployés pour relever les défis posés par le Covid-19, il subsiste des incertitudes considérables concernant ce type nouveau de maladie transmissible. Étant donné que dans de nombreux États membres, la très grande majorité des cas résulte d'une transmission à l'intérieur du pays concerné, il est désormais nécessaire d'utiliser d'autres moyens pour lutter contre la maladie. Étant donné que la situation épidémiologique due à l'infection par le Covid-19 s'aggrave, il est nécessaire de poursuivre la réflexion sur la manière de maximiser l'effet des mesures de confinement et de prévention, ainsi que d'évaluer le niveau de préparation et la nécessité d'une réaction coordonnée au niveau de l'UE.

Compte tenu de ce qui précède, la présidence a décidé de relever le niveau d'emploi de l'IPCR pour le faire passer en mode "activation totale" et de convoquer une autre session extraordinaire du Conseil EPSCO le 6 mars 2020; les ministres de la santé pourront ainsi faire le point sur la situation existante et sur les mesures déjà prises, afin de trouver la meilleure approche en vue d'une réaction coordonnée face à la propagation actuelle du Covid-19 dans l'UE.

Afin de structurer le débat, la présidence a élaboré des questions auxquelles les délégations des États membres sont invitées à répondre lors de la session extraordinaire du Conseil.

² JO C 57 du 20.2.2020, p. 4.

QUESTIONS DESTINÉES À ORIENTER LE DÉBAT:

- 1) Quelle est votre appréciation des mécanismes existants au niveau de l'UE compte tenu des défis posés par la propagation du Covid-19 en Europe? Pourriez-vous proposer des activités supplémentaires qui seraient utiles pour améliorer encore la communication et le partage d'informations?

 - 2) Compte tenu du rythme actuel de propagation du Covid-19 dans l'UE, comment évalueriez-vous l'efficacité des mesures actuellement en place dans votre pays? Prévoyez-vous de moins axer vos efforts sur les mesures de prévention et de préparation afin de vous concentrer sur le traitement si la situation épidémiologique se détériore?

 - 3) Estimeriez-vous que les mesures mises en place par la Commission offrent une assistance suffisante aux États membres si, malgré ces mesures, le Covid-19 continue à se propager? Pourriez-vous proposer des activités supplémentaires qui seraient utiles pour aider votre pays dans une telle situation?
-